

40 ANS DE CAPITALISATION ET D'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

A la rentrée universitaire de 1968 était mise en place la loi Faure sur les universités. Le mardi 17 Juillet 2007, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a auditionné Mme Valérie Pécresse sur le projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités des universités. Pour l'AGET-FSE, ces deux dates sont à mettre en parallèle car elles sont le symbole d'un processus réfléchi par le patronat, et les gouvernements à sa solde, pour soumettre l'université à la logique du capital (nous y reviendrons dans ce 4 pages).

Au delà de la LRU, combattue massivement par les étudiant-e-s et lycéen-e-s à l'automne dernier, il nous semble important de revenir tout d'abord sur une vision générale de l'université et des attaques qu'elle subit. En effet, si on ne le faisait pas, on risquerait de faire comme certains syndicats, se focaliser sur la loi, sans dénoncer la logique qu'elle porte, ou pire : on ne considérerait pas cette loi comme une de plus dans l'avancée des attaques. Cette loi n'est pas une finalité pour les capitalistes, mais une avancée de plus vers l'université du capital. Nous considérons donc cette loi comme une étape, pas comme une finalité. V. Pécresse le dit d'ailleurs elle même : « *La loi sur les libertés, l'autonomie et la responsabilité des universités constitue le socle d'une vaste réforme de l'enseignement supérieur qui nécessitera du temps, l'autonomie complète des universités, notamment budgétaire, étant prévue d'ici cinq ans* ». Au delà de cette loi, le gouvernement a déjà ouvert cinq chantiers concernant les conditions de vie des étudiants, l'immobilier des universités, la réussite en Licence (à travers le Plan Licence), le statut des jeunes chercheurs, des enseignants chercheurs, la carrière des personnels universitaires. Nous essayerons donc de donner une vision globale des attaques. L'un de nos objectifs étant d'informer et de mobiliser les étudiant-e-s contre l'autonomie et la capitalisation des universités et de leur donner des armes de compréhensions, nous ne prétendons pas ici pouvoir aborder et détailler tous les mécanismes en jeux mais fournir une base de mise en perspectives.

Rappel historique

Chaque réforme de l'université donnant lieu à des mouvements étudiants, les gouvernements ont intérêt de présenter comme réactionnaire ceux/celles qui refusent les réformes par principe, qui refusent la « *modernisation* ».

- Dès 1789, la révolution française supprime les universités réactionnaires de l'Ancien Régime, en particulier de par leurs positions et enseignements théologiques et de leurs biens cléricaux. Dès lors, les réactionnaires et les monarchistes se battent pour instaurer une autonomie et professionnaliser les universités.

- En 1799 : le consulat puis l'établissement du Code Impérial instaure un enseignement supérieur strictement professionnel.

- En 1875 : suite à la guerre contre la Prusse, et l'écrasement de la Commune de Paris, les monarchistes votent une loi « *de libertés des universités* » : il s'agit de faire en sorte que ce soit les institutions privés qui financent les universités et non pas l'Etat (l'Histoire fait parfois de drôle de clins d'œil, il ne faudrait pas croire que les monarchiste de l'époque parlent comme V. Pécresse, mais bien de comprendre que V. Pécresse parle comme les monarchistes de 1875).

- Il faudra attendre 1880, pour que les républicains établissent le Code de l'éducation établissant son caractère laïque, supprimant l'université théologique de la Sorbonne, mettant fin à la centralisation autour de l'université de France, etc. Le code de l'éducation de 1880 est emprunt des idées républicaines et « *humanistes* » de l'époque de par le fait que l'université garde une certaine indépendance vis à vis de la sphère de production (les entreprises). Ici, l'école est érigée par la bourgeoisie comme institution séparée de la sphère productive, comme un instrument idéologique de lutte contre la noblesse et le prolétariat. Il s'agissait principalement d'imposer l'hégémonie d'une culture propice à l'accumulation du capital. Plus que de transmettre des savoirs, l'école doit former de « *bons citoyens* », inculquer la morale républicaine bourgeoise et empêcher l'émergence d'une culture ouvrière autonome. La mission de l'Ecole est résumée avec clarté par Jules Ferry : « *Nous attribuons à l'Etat le seul rôle qu'il puisse avoir en matière d'enseignement et d'éducation. Il s'en occupe pour maintenir une certaine morale d'Etat, certaines doctrines d'Etat qui importent à sa conservation* ». Le code de l'éducation de 1880 va rester en vigueur jusqu'en 1968.

En effet, le 12 novembre 1968 en réponse à aux « événements de Mai », le gouvernement de De Gaulle met en place la Loi Faure qui porte trois piliers du nouveau code de l'éducation : l'autonomie, la participation, la pluridisciplinarité.

La loi Faure du 12 septembre 1968

« L'autonomie signifiait que les universités devaient être maîtresse de leurs objectifs, de leurs organisation et de leur fonctionnement. La participation signifiait que, désormais, tous les membres de l'université (étudiants, enseignants, personnels) devaient siéger dans les divers conseils. Le but de la participation est d'associer les étudiants, et en premier lieu leurs organisations syndicales à l'application de la politique du gouvernement, afin de désamorcer tout risque d'affrontement. Cela s'appelle le principe de cogestion, qui consiste à faire prendre en charge par les étudiants eux-mêmes les attaques qu'ils subissent. La pluridisciplinarité impliquait que des disciplines différentes seraient désormais regroupées dans une même institution. Ainsi par exemple, les facultés des lettres devinrent des universités des lettres et de sciences humaines. La loi Faure est la première d'une longue série dans la voie de la privatisation » (Les bases fondamentales du syndicalisme étudiant, première FSE, 2000)

On pourrait écrire la même chose en disant : « la loi Faure est la première d'une longue série dans la voie de la capitalisation »

Qu'entend t-on par capitalisation ?

En effet, avec le temps, les analyses de la FSE se sont affinées sur la base de la charte de la FSE rédigée en 2003. Ainsi, en 2005, nous avons adopté un texte intitulé *Capitalisation de l'enseignement supérieur* parce que si nous reprenons le préambule de la charte de la FSE :

« Le contexte universitaire et plus largement socio-économique que nous connaissons aujourd'hui tendent vers la même logique de rentabilisation, de marchandisation, de privatisation, qui concourt au démantèlement des services publics, au désengagement de l'Etat, à l'accroissement des inégalités et à l'augmentation de la précarité et des discriminations. L'enseignement supérieur n'échappe pas à cette tendance de la société dans le cadre de la mondialisation capitaliste et les étudiants comme les travailleurs voient leurs conditions de vie se dégrader, leurs droits être remis en cause. A partir de la loi Faure de 1968, qui pose le principe de l'autonomie des universités, toutes les réformes universitaires, n'ont eu de cesse de poursuivre la même logique, renforçant petit à petit les maux allant à l'encontre d'un enseignement public et laïc de qualité ouvert à tous »

La marchandisation (transformation des services autrefois gratuits en produits marchands) et la privatisation au sens strict (prise en charge d'activité d'enseignement et de recherche par des capitaux privés) ne sont que des aspects qui découlent de la société et de la logique capitaliste. Par conséquent, nous préférons parler d'un **processus de capitalisation**. La capitalisation visant à ce que le patronat dicte totalement sa loi sur l'université : quels secteurs doivent être privatisés, combien d'étudiant-e-s ont le droit de poursuivre des études, quels doivent être les contenus des cours, quelles recherches doivent être encouragées, etc. C'est pour englober tous les aspects des attaques du patronat et des gouvernements que nous avons fait le choix de parler de capitalisation.

Tout en étant un rouage de la société capitaliste, l'école en général et l'université en particulier, ont longtemps joui d'une autonomie relative par rapport à la sphère productive. Les capitalistes veulent aujourd'hui détruire l'école comme institution séparée, pour la soumettre entièrement à la logique du capital. Il s'agit d'en finir avec l'héritage humaniste, désormais trop encombrant et coûteux, pour créer l'université productive ou capitalisée. La capitalisation de l'université passe par des réformes structurelles : renforcement des liens avec les entreprises, mise en concurrence des universités, précarisation des enseignant-e-s... Ces réformes sont nécessaires pour professionnaliser l'ensemble des cursus (objectif du rapport Hetzel), individualiser les diplômes (objectif des ECTS - passés en même temps que la réforme LMD) et au final fabriquer des « *capitaux humains* ».

La capitalisation de l'université selon l'AGET-FSE est un processus qui vise à créer « *l'université du capital* » qui répondrait aux intérêts des capitalistes. Si on parle de processus, c'est que les capitalistes n'ont pas pu passer par une simple réforme pour aboutir à l'université du capital, qu'il leur faut utiliser diverses stratégies pour contourner les contestations et oppositions. La lutte des classes ne s'arrête pas à l'entrée de l'université. Les capitalistes veulent que l'université produise des hommes et des femmes destinés au rôle de marchandise pour le capital. Les travailleur-euse-s ont intérêt à ce que l'université leur délivre des savoirs critiques sur le monde, pour qu'ils/elles puissent eux/elles mêmes en produire et utiliser leur savoirs pour œuvrer à leur émancipation sociale. C'est parce que notre intérêt est divergent avec celui des capitalistes que les mouvements étudiants ont été si nombreux et se sont opposés aux différentes réformes des gouvernements de droite comme de gauche parce qu'elles ont toujours été faites dans l'intérêt des capitalistes. Pour éviter les mouvements et la contestation, les gouvernements vont agir de façon progressive, en présentant, réformes par réformes, différentes attaques sur l'université.

Actuellement l'attaque que nous subissons le plus est une bataille qui se concentre sur la professionnalisation et l'insertion professionnelle.

Qu'entend t-on par professionnalisation ?

Lors de la commission « *université-emploi* » (qui débouchera sur le rapport Hetzel) mise en place par Villepin comme réponse au mouvement contre la LEC (dont le CPE faisait parti), les « *débats* » ont mis en lumière le consensus suivant : il faut parachever la professionnalisation de tous les cursus pour permettre une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail. Pour la FSE, la professionnalisation est la transmission de savoirs professionnels (connaissances liées à un poste de travail) et l'inculcation de savoirs être (attitude exigée pour la mise en valeur du travail subordonné). Il s'agit de constituer les compétences en vue de définir un niveau « *d'employabilité* ». La professionnalisation s'oppose donc au but de l'enseignement supérieur public : celui-ci est organisé en disciplines, transmettant des savoirs (connaissance sur la nature et les activités humaines) et savoirs-faire (pratique sur le monde extérieur) acquis en dehors de la sphère de production au sein de l'institution scolaire. L'acquisition de savoirs et de savoirs-faire définit un niveau de « *qualification* » sanctionné par un diplôme. C'est donc sur la base de la « *qualification* » que l'enseignement est complété par l'enseignement professionnel pour que le/la travailleur-euse soit opérationnel sur son poste de travail. Or la professionnalisation vise à faire prendre en charge par l'école la formation professionnelle qui était autre fois du ressort de l'employeur.

Actuellement, la bourgeoisie cherche à exploiter l'angoisse que suscite le chômage de masse pour faire passer la professionnalisation de l'enseignement supérieur comme un processus qui s'impose naturellement et qui contribuera à faire baisser le chômage. Ce n'est pas le système de formation qui est responsable du chômage de masse mais le fonctionnement même du capitalisme. D'ailleurs le chômage de masse ne cesse d'augmenter alors que l'enseignement se professionnalise toujours plus. Les licences pro se sont multiplié, le chômage n'a pas baissé... bien au contraire.

On voit bien que les capitalistes ont un but en s'attaquant à l'université publique, laïque, ouverte à tous. Ce but, c'est rentabiliser et faire du profit. C'est pour cette raison que pour eux la nécessité est de faire de la sélection sociale. On pousse du pied les enfants issus des classes sociales les plus pauvres vers des filières courtes, des cursus professionnalisant (et cela dès la 4^e au collège en utilisant « *l'orientation active* ») et on réserve l'université à ceux qui peuvent payer : derrière la loi d'autonomie, se cache les rapports Goulard ou Hetzel, etc. qui préconisent des frais d'inscriptions entre 1.000 et 8.000 €. Toutes les réformes, depuis 1968, des gouvernements de droite comme de gauche vont dans ce sens. Dans ce cadre, les attaques et les prétextes pour ses attaques sont variés. On peut en dégager trois axes : prétextes d'harmonisation européenne, prétexte de nécessité de commercialisation, prétexte d'autonomie/régionalisation.

Nous nous attacherons dans ce texte seulement à l'autonomie : cependant nous aurons l'occasion de reparler des réformes universitaires, et en attendant nous vous conseillons d'aller sur le site de la FSE (www.luttes-etudiantes.com), lire les analyses que la FSE a publié dans « Les bases fondamentales du syndicalisme étudiant », dans notre Guide Etudiant, voire les textes adoptés en Congrès par la FSE.

Désengagement financier de l'Etat

Nous l'avons dit dans l'introduction, la capitalisation de l'université est en lien avec le désengagement financier de l'Etat dans l'enseignement supérieur. En effet, pour justifier la nécessité des réformes, les gouvernements ont organisé la pénurie budgétaire. Quand on dit cela, les représentants des gouvernements nous répondent que ce n'est pas vrai, et en effet, à coût constant, il peut sembler que les financements de l'Etat ne cessent d'augmenter. Cependant, cela ne répond aucunement aux besoins réels des universités et encore moins en comparaison avec les chiffres d'augmentation du nombre d'étudiant-e-s ou la nécessité de rénovation des locaux. Pour les chiffres exactes nous vous invitons à lire page 155 le chapitre consacré au désengagement financier de l'Etat dans « *Les bases fondamentales du syndicalisme étudiant* ». A cela nous ajouterons que pour calculer le financement des universités, tout en continuant de se désengager, mais sans que cela soit trop flagrant, l'Etat a adopté un système de calcul dit de norme San Remo. Avant il était utilisé pour le même calcul la norme Garaces. La norme Garaces était basé sur le calcul à partir d'une échelle absolue : par exemple, pour 200 étudiant-e-s en amphi, il fallait tant de profs et tant de financement ; pour 40 étudiant-e-s dans un TD, il fallait tant de profs et tant de financement. Avec ce système de calcul, il était flagrant que toutes les universités étaient sous-dotées (mise à part peut-être la fac Léonard de Vinci dite fac Pasqua et ses frais d'inscription de 30.000 francs , avec 5.000 étudiant-e-s, elle recevait en 1995, 1.2 milliards de francs, là où l'université de Nanterre recevait la même année 500.000 francs pour 38.000 étudiant-e-s).

La norme San Remo est basée sur le calcul à partir d'une échelle relative : on fait une moyenne des universités, à partir de cette moyenne on définit les universités les mieux dotés, et les moins bien dotés. En essayant d'établir cette moyenne, on nivelle par le bas le financement des universités, tout en créant fictivement des dotations « *suffisantes* » alors qu'elles ne le sont absolument pas.

Les lois qui ont été avancées sur l'autonomie des universités

- 1968 : la Loi Faure, dont nous avons déjà parlé.

- 1984 : la loi Savary du 26 janvier 1984, proposée par le gouvernement Mitterrand pour transformer l'enseignement supérieur, définit pour une grande partie ce qu'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il en existe plusieurs types : les universités, les écoles normales supérieures (depuis le décret Lang de 1992 : IUFM), les grands établissements et les écoles françaises à l'étranger. Ces établissements « *jouissent de personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière (...) ils sont pluridisciplinaires et autonomes (...) dans le respect de leurs engagements contractuels (...) et gérés de façon démocratique* »

Que faut-il comprendre de cet extrait de loi ? Les universités deviennent autonome dans leur pédagogie et dans leurs finances, et peuvent travailler en collaboration étroite avec les entreprises et les collectivités locales (qui sont représentées dans le conseil d'administration des universités). Il est important de comprendre que c'est à partir de la loi Savary que les universités ont commencé à devenir réellement autonomes. Ce premier pas vers l'autonomie prévue déjà en 1968, qui se concrétisera par la contractualisation mise en place par la réforme Jospin-Lang (1989 et 1992), oblige les universités à rechercher des financements non nationaux et prépare la remise en cause du cadre national des diplômes.

- 1989-1990 : la réforme de Lionel Jospin (loi d'orientation en 1989, plan université 2000 en 1990) a mis tous les étudiant-e-s et lycéen-e-s dans la rue. Au lendemain des élections régionales du 22 mars 1991, Jack Lang prend sa place au ministère de l'éducation nationale. Il suspend pendant un temps les réformes puis fait passer par décrets un arrêté relatif aux universités, pendant les examens, copie conforme de la réforme Jospin. Ce sont désormais les collectivités locales qui supportent le poids des aménagements plutôt que l'Etat. A région riche, fac riche, à région pauvre, fac pauvre. Avec cette loi on distingue désormais les « *pôles d'excellence* » et les universités « *au rabais* ». La contractualisation oblige les universités à rechercher des financements complémentaires auprès des partenaires privés ou locaux.

- 1993 : projet de loi Fillon. Cette loi aurait eu pour conséquence la possibilité de déroger aux modalités de désignation des conseils ; amoindrir la représentation étudiante (déjà plus que limitée) ; amplifier le pouvoir des élus locaux et des entreprises. Elle aurait aussi permis d'autonomiser chaque université pour les modalités d'inscription, d'examen, pour le passage d'un niveau d'étude à l'autre, pour les droits d'inscription... Cette loi fut invalidé par le conseil constitutionnel. (« *ce projet remet en cause la notion de laïcité et d'égalité des citoyens devant l'éducation* »).

- 1997 : Bayrou finalise le projet Jospin-Lang.

- 1999 : Allègre et son Plan « *Université du 3ème millénaire* », création de Licence pro, organisation en 3/5/8. On avance un peu plus dans l'autonomie, les pôles de recherche, le financement privé, et la casse du cadre national des diplômes.

- 2002 : Lang promulgue les ECTS-LMD.

- 2003 : Ferry poursuit le travail.

- 2005 : Loi Fillon qui concerne principalement les lycées.

On voit que ces dernières années les attaques se sont accentuées et accélérées. Cela est la conséquence d'une nouvelle tactique des gouvernement pour casser la contestation étudiante : pendant un an on fait de la propagande sur la base d'un rapport commandé, puis l'année suivante une réforme dont on étale son application pour empêcher la constitution d'un mouvement national d'ampleur. Cela est aussi certainement dû à ce que les capitalistes européens se font de plus en plus pressants sur les gouvernements. Les accords européens des différents ministres de l'éducation sont l'illustration de cette volonté.

AGET - Fédération Syndicale Etudiante



Arsenal : local au 3ème étage de l'IEP, aget.arsenal@gmail.com

Mirail : local face à l'UFR SES, aget.mirail@gmail.com

Rangueil : bât. 1A, à côté de l'amphi Fermat, aget.rangueil@gmail.com

www.aget-fse.fr

aget.fse@gmail.com